



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1708

Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1708 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 500 EUROS A L'ASSOCIATION JAZZ A COURS ET A JARDINS, POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A COURS ET A JARDINS LES 10-11-12 JUIN ET 17-18-19 JUIN 2022 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Jazz à cours et à jardins, dont le siège social est situé 43 montée du Gourguillon à Lyon 5^e, organise la onzième édition du festival « Jazz à cours et à jardins », du 10 au 12 juin et du 17 au 19 juin 2022.

Créée le 23 juillet 2010, l'association a pour but de soutenir et encourager des rencontres artistiques interdisciplinaires autour du jazz et des musiques connexes en plein air, dans des cours, jardins et parcs publics ou privés.

En 2021, la dixième édition a rassemblé plus de 2 000 personnes dans plusieurs arrondissements de Lyon.

Pour cette onzième édition, « Jazz à cours et à jardins » proposera des concerts variés s'adressant à tout public, au cœur de lieux insolites et de jardins ouverts ou non au public les autres jours de l'année, comme le jardin de l'Université Lyon 2, la Maison Saint Charles (Lyon 1^{er}) ou le parc de l'archevêché (Lyon 5^{ème}). De nombreux jardins vont être investis dans les autres arrondissements. Plusieurs jardins privés appartenant à des particuliers sont prêtés à l'occasion de ces concerts.

Des concerts narratifs thématiques, des concerts de groupes locaux émergents et des artistes de renom européens seront mis en valeur dans le cadre du festival. De nombreux artistes sont invités, comme Sylvain Kassap, Yannick Chambre, Attilio Terlizzi, Daniel Huck, Philippe Berthes... Le partenariat avec les instituts culturels allemand, italien et espagnol permettra de programmer un concert avec une formation de musiciens de chacun de ces pays. Plusieurs groupes émergents d'étudiants du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon se produiront.

La Ville de Lyon souhaite soutenir le projet afin de :

- faire découvrir au public lyonnais la richesse de plusieurs styles musicaux dont le jazz à travers une programmation artistique de qualité ;
- permettre de découvrir des lieux insolites des différents arrondissements ;
- mettre en avant des artistes confirmés et locaux actifs sur le territoire ;
- fédérer les habitants autour d'un événement musical et festif.

En 2021, une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de cet événement par la délibération n° 2021/711 des 25 et 26 mars 2021.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 6 000 euros allouée à l'opération dont le budget prévisionnel s'élève à 24 450 euros.

En raison de l'intérêt que présente cet événement, il est proposé d'accorder une subvention de 3 500 euros pour l'organisation de la onzième édition du festival « Jazz à cours et à jardins ».

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement, sur présentation des justificatifs de ces dépenses.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/711 des 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans LES VISAS :

- lire : « Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ; »

- au lieu de : « Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ; »

DELIBERE

- 1- Une subvention de 3 500 euros est allouée à l'association « Jazz à cours et à jardins », pour l'organisation du festival « Jazz à cours et à jardins » du 10 au 12 juin et du 17 au 19 juin 2022 dans différents arrondissements de Lyon.

- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET